

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CE1165

présenté par

M. Rolland, M. Abad, M. Bony, M. de Ganay, M. Dive, M. Gosselin, M. Leclerc, M. Perrut,
M. Viala, M. Cattin, M. Nury et Mme Genevard

ARTICLE 58

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'opposer au transfert automatique des polices de l'habitat indigne du Maire au Président d'intercommunalité. Dès lors qu'il s'agit de modifier le pouvoir de police des maires et de réorganiser les compétences des collectivités locales, c'est une décisions lourde qui doit faire l'objet d'un débat parlementaire, et non une réforme par ordonnances.

C'est d'ailleurs une revendication forte de l'Association des Maires de France.